

# Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques

## Programmes d'aide financière offerts aux producteurs agricoles

[efficaciteenergetique.gouv.qc.ca](http://efficaciteenergetique.gouv.qc.ca)



Ressources  
naturelles

Québec 

# Plan de la présentation

- Qui sommes-nous?
- Notre offre de programmes
- ÉcoPerformance
- À retenir!
- Questions

Qui sommes-nous?

Ressources  
naturelles

Québec 

# Le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE)...

- Est un **organisme gouvernemental** au sein du ministère des Ressources naturelles (MRN)
- Offre différents **programmes en efficacité et en innovation énergétiques**
- Touche quatre secteurs d'activité:
  - Résidentiel
  - Clientèle d'affaires
  - Innovation technologique
  - Transport

# Notre offre de programmes

Ressources  
naturelles

Québec 

# Présentation générale

- Objectif principal :
  - Réduire les **émissions de gaz à effet de serre** (GES) et la **consommation des combustibles fossiles**
- Type d'aide financière :
  - **Subventions**
- Possibilité de cumuler l'aide financière avec celles obtenues d'autres organismes
  - **Contribution minimale du requérant** de 25 % du coût total du projet

# Programmes destinés aux entreprises agricoles

- Pour les entreprises agricoles, les secteurs d'activité d'intérêt sont ceux de la **clientèle d'affaires** et de **l'innovation énergétique**.
  - Programmes de la clientèle d'affaires :
    - ÉcoPerformance
    - Biomasse forestière résiduelle
  - Programme de l'innovation énergétique :
    - Technoclimat

# Exemples de projets admissibles

- ÉcoPerformance

- Réaliser un projet d'**efficacité énergétique**.
- **Convertir** à l'électricité un équipement qui fonctionne au diesel.
- Faire une **analyse** énergétique.

- Biomasse forestière résiduelle

- **Convertir au bois** un équipement qui utilise du mazout.

- Technoclimat

- Faire un **projet de démonstration** à la ferme d'un nouvel équipement ou d'une nouvelle approche.



# ÉcoPerformance

Description détaillée

Ressources  
naturelles

Québec 

# Les deux volets d'ÉcoPerformance

## 1. Analyse

- **Projets d'analyse**
- Gestion de l'énergie

## 2. Implantation

### ❖ Notes importantes:

- Les entreprises agricoles appartiennent généralement à la catégorie des **Petits et moyens consommateurs d'énergie**.
- Les **documents à fournir** pour participer au programme doivent être **écrits et signés par un membre** en règle de l'**Ordre des ingénieurs du Québec**.

# Volet Analyse - projets d'analyse

- But :
  - **déterminer et quantifier les mesures** d'économies de combustible fossile et de réductions d'émissions de GES.
- Admissibilité :
  - étude préliminaire d'intégration des procédés (plus pour les projets industriels);
  - **analyse globale et autres analyses spécifiques.**
- Aide financière :
  - Le **moindre des montants** suivants :
    - 50 % des dépenses admissibles;
    - une somme maximale de 100 000 \$/site.

# Volet Analyse - gestion de l'énergie

- But :
  - **soutenir financièrement** les organisations qui veulent **mettre en place un système de gestion de l'énergie** afin d'améliorer leur efficacité énergétique et de réduire leurs émissions de GES.
- Admissibilité :
  - Le système de gestion de l'énergie doit **respecter la norme internationale ISO 50 001** bien que la certification ne soit pas obligatoire.
- Aide financière :
  - 50 % des dépenses admissibles. La somme maximale est de 275 000 \$ par site.

# Volet Implantation

- But :
  - **soutenir financièrement des projets** permettant de réduire les émissions de GES.
  
- Admissibilité :
  - projets d'**efficacité énergétique**;
  - projets de **réduction des émissions de GES**;
  - projets de **conversion** à des sources d'énergie à plus faibles émissions de GES (à l'exception des projets de conversion à la biomasse forestière résiduelle);
  - **période de récupération de l'investissement sans aide** (PRIsa) de plus d'un an, mais **inférieure à 20 ans**.

# Volet Implantation - suite

## ■ Aide financière

### • Le **moindre des montants** suivants :

- un maximum de 75 % des dépenses admissibles par mesure;
- un montant nécessaire pour ramener la PRIsa de la mesure à 1 an;
- par mesure, un montant maximum équivalent à la quantité de GES réduite annuellement multipliée par 125 \$/t<sub>éq</sub> CO<sub>2</sub> et par le nombre d'années d'engagement;
- une somme maximale de 5 000 000 \$ par demande;
- une somme maximale de 10 000 000\$ par site;
- le montant demandé par le requérant.

## Comment participer

1. Validez l'admissibilité de votre projet en nous contactant;
2. Téléchargez les formulaires et les autres documents requis sur notre site Internet;
3. Embauchez un ingénieur pour écrire et signer les documents requis;
4. Déposez votre demande d'aide financière;
5. Si une aide financière est accordée, assurez le suivi du projet pour la période d'engagement choisie (de 7 à 10 ans pour un projet de conversion).

À retenir!

Ressources  
naturelles

Québec 



## Quatre points essentiels...

1. Sur notre site Internet, consultez les programmes des secteurs clientèles d'affaires et innovation technologique.
2. C'est le programme ÉcoPerformance qui concerne les projets de conversion de station de pompage à l'électricité.
3. Rappelez-vous que différentes conditions s'appliquent lors du dépôt d'une demande d'aide financière et du suivi d'un projet accepté (ex. : ingénieur).
4. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

## Pour nous joindre

- Vous pouvez communiquer avec moi aux coordonnées suivantes:
  - Geneviève Bélanger, chargée de programme
  - Tél. : 418-627-6379, poste 8080
  - [genevieve.belanger@mrn.gouv.qc.ca](mailto:genevieve.belanger@mrn.gouv.qc.ca)
- Vous pouvez également consulter notre site Internet à l'adresse qui suit :
  - [www.efficaciteenergetique.mrn.gouv.qc.ca/](http://www.efficaciteenergetique.mrn.gouv.qc.ca/)

Merci!

Des questions?

Ressources  
naturelles

Québec 